



*Plus d'infos*

## **JOURNÉE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEUBLEMENT**

**Le Grenelle de l'environnement et l'ameublement : REP (responsabilité élargie aux producteurs) meubles usagés, Affichage environnemental, étiquetage des polluants volatils... Quoi de neuf ?**

Le premier objectif du Grenelle est de réduire les impacts sur l'environnement et la santé tout en préparant l'avenir. La première loi dite « Grenelle 1 » vise à assurer un nouveau modèle de développement durable. La seconde loi dite « Grenelle 2 » a pour objectif d'enraciner la mutation écologique dans les habitudes et la durée. Elles impactent les réglementations en vigueur dans les codes de l'environnement, des collectivités territoriales, de la santé publique et de la construction.

Le 5 avril 2011, FCBA et UNIFA ont organisé une journée destinée aux professionnels de l'ameublement et de l'agencement pour leur présenter les principales dispositions prévues par ces lois « Grenelle » et les aider à identifier les enjeux et les retombées pour leurs entreprises, leurs produits et leurs marchés.

Un an plus tard, il paraît nécessaire de faire un point d'avancement de tous ces thèmes. Aussi, FCBA et UNIFA avec le concours du CODIFAB organise, **le mercredi 4 avril**, une journée destinée aux professionnels de l'ameublement et de l'agencement sur les 3 axes majeurs du Grenelle pour faire le point réglementaire, donner les premiers résultats d'études ou d'expérimentations et permettre des échanges entre les différentes parties prenantes.

**Pour en savoir plus sur cette journée, consultez le programme en téléchargement ci-dessous.**